



ORGANISME
DE BASSIN VERSANT
LAC-SAINT-JEAN



Bilan de la mise à jour et de la mise en œuvre du plan directeur de l'eau 2022-2023

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023



L'eau
NOS RACINES
NOTRE FIERTÉ

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Rédaction

Ismaël Ouattara, Chargé de projet, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

Révision

Anne Malamoud, Directrice générale, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

Mathieu Laroche, Coordonnateur du plan directeur de l'eau, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

REMERCIEMENTS

Plusieurs acteurs de l'eau ont participé au suivi du plan directeur de l'eau. Nous tenons à les remercier pour leur participation.

LOGO DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT LAC-SAINT-JEAN

Le logo de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean est une composition de quatre formes végétales traversées par quatre rivières (la Péribonka, l'Ashuapmushuan, la Mistassini et la Métabetchouane). Ces rivières se déversent vers un même point commun (le lac Saint-Jean). Elles sont aussi soutenues par une figure humaine, symbolisant les acteurs de cette organisation et leur mission (protection, mise en valeur, développement).

Référence à citer :

Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean (2023). *Bilan de la mise à jour et de la mise en œuvre du plan directeur de l'eau 2022-2023*. Normandin, Québec. 26 pages.

Table des matières

Introduction	4
Principales activités en lien avec la mise à jour du plan directeur de l'eau	5
Les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques	5
Principales activités en lien avec la mise en œuvre du plan directeur de l'eau	6
Les grands dossiers	7
Les programmes de financement	11
Suivi et avancement du plan d'action	12
Tableau de suivi	12
Rencontres de la table de concertation	24
Annexe	25

Introduction

L'OBV Lac-Saint-Jean a pour mandat d'élaborer puis de mettre à jour un Plan directeur de l'eau (PDE), de le promouvoir et d'en suivre la mise en œuvre. Le PDE est un outil de planification et d'aide à la décision qui permet d'orienter les actions à réaliser en matière d'eau dans le bassin versant du lac Saint-Jean.



L'élaboration du PDE s'est faite entre 2010 et 2012 en collaboration avec les acteurs de l'eau du bassin versant du Lac-Saint-Jean. Le PDE a reçu l'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en août 2014. Il est disponible sur le site internet de l'[OBV Lac-Saint-Jean](#). Le dépôt d'un nouveau PDE est prévu en 2024.



Le suivi de la mise en œuvre du PDE permet de connaître l'état d'avancement du plan d'action du PDE. Les acteurs de l'eau transmettent des informations à l'OBV Lac-Saint-Jean afin de compléter la mise à jour de l'état de l'indicateur des objectifs et des actions. Ce suivi annuel de la mise en œuvre est présenté dans les pages suivantes de ce document.



La mise à jour du PDE peut se faire par différents moyens, notamment avec des consultations ciblées ou publiques, des activités de concertation comme la table de concertation de l'OBV Lac-Saint-Jean, l'accès à de nouvelles données ou informations, etc.



La promotion du PDE vise à faire connaître aux différents acteurs de l'eau le contenu du PDE afin de favoriser la mise en œuvre d'actions et l'atteinte des objectifs. L'OBV Lac-Saint-Jean s'appuie notamment sur une stratégie de mobilisation développée en 2017 pour promouvoir les éléments prioritaires du PDE, principalement à l'aide d'activités et d'outils d'information et de sensibilisation.

Le « **Bilan de la mise à jour et de la mise en œuvre du plan directeur de l'eau 2022-2023** » présente :

- Les principales réalisations de l'OBV Lac-Saint-Jean en lien avec la mise à jour et la mise en œuvre du PDE;
- Les projets mis en œuvre en 2022-2023 dans le cadre du *Fonds Bleu du Lac-Saint-Jean* et qui participent à l'atteinte d'objectifs du PDE;
- Le suivi et l'avancement des objectifs et actions du PDE.

Principales activités en lien avec la mise à jour du plan directeur de l'eau

Les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques

En 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la **Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques** qui a entraîné la modification de plusieurs lois afin d'instaurer un **nouveau régime de conservation des milieux humides et hydriques (MHH)**. Ce dernier exigeait que les plans directeurs de l'eau des OBV contiennent des Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH). Ceux-ci visent à préserver les services écologiques et la biodiversité au bénéfice des générations actuelles et futures. Cela peut se réaliser au moyen de trois grandes pratiques : la protection, la restauration et l'utilisation durable.

En concertation avec les acteurs de l'eau, cinq objectifs de conservation ont été définis en 2021. En 2022, ils ont été approuvés **par le ministère de l'Environnement et la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)**.



Les objectifs approuvés sont :

- Conserver l'ensemble des bandes riveraines du territoire municipal;
- Améliorer l'état des bandes riveraines de lacs et cours d'eau prioritaires;
- Conserver les milieux humides et hydriques qui contribuent à la qualité et à la quantité de l'eau potable souterraine;
- Conserver les milieux humides et hydriques qui contribuent à la qualité et à la quantité de l'eau potable de surface;
- Conserver les milieux humides et hydriques qui contribuent au maintien des habitats, des populations fauniques et floristiques.

Ces cinq objectifs ont chacun plusieurs actions qui sont consultables dans le [plan d'action](#) des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques. Ce plan d'action sera intégré au PDE dans le cadre du dépôt du prochain PDE prévu en 2024.

Pour plus de détails, consulter le
bilan des OCMHH



Principales activités en lien avec la mise en œuvre du plan directeur de l'eau

Dans le cadre de son mandat, l'OBV Lac-Saint-Jean réalise des actions qui sont en lien direct avec la mise en œuvre du PDE. Quelques exemples de ces activités sont présentés ci-dessous. Il est important de noter que ces activités réalisées par l'OBV Lac-Saint-Jean sont souvent associées à des actions de mobilisation.

Pour plus d'informations concernant toutes les activités de l'OBV Lac-Saint-Jean, consultez le [Rapport des activités](#).

Informer et sensibiliser

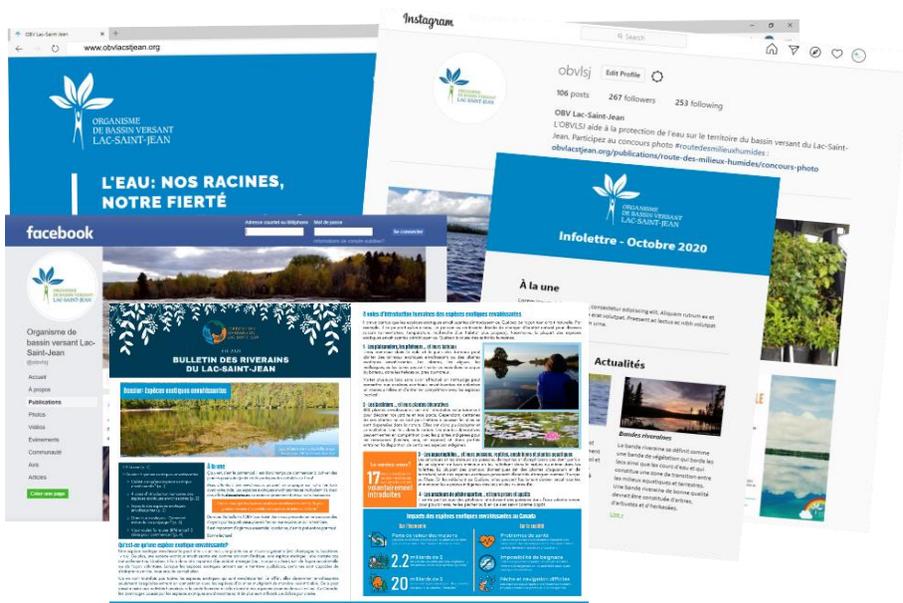
La sensibilisation et l'information constituent des étapes préliminaires indispensables à la réalisation ou à la mise en œuvre du PDE. Afin d'informer et de sensibiliser les acteurs de l'eau, divers outils de communications sont utilisés tels que le site internet, les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), une infolettre et le [bulletin des riverains du Lac-Saint-Jean](#).



Un programme financier disponible pour favoriser la mise en œuvre :

- **Le Fonds Bleu**

Le *Fonds Bleu* a été créé par l'OBV Lac-Saint-Jean en 2013. L'objectif de ce fond est de favoriser la mise en œuvre du plan d'action du PDE en aidant financièrement les acteurs de l'eau. Ce programme permet de financer des projets de sensibilisation, d'information et de concertation. Le comité de sélection du Fonds Bleu analyse les projets en continu.



Les grands dossiers

Les Sentinelles des lacs

Le projet [Sentinelle des lacs](#) est un réseau de riverains bénévoles coordonné par l'OBV Lac-Saint-Jean. Une Sentinelle a pour tâche d'observer et de suivre fréquemment un lac pendant la saison estivale dans le but de déceler la présence de problématiques (érosion, espèces exotiques envahissantes, algues bleu-vert, etc.). Les informations sont recueillies dans un carnet qui est transmis en fin de saison à l'OBV. Ensuite, l'OBV produit un bilan qui facilite la mise en place de projets adaptés aux problématiques observées.

En 2022, des sentinelles étaient actives sur 5 lacs.

 **Objectifs du PDE associés* : 1.6, 2.1, 2.2, 4.2**

La restauration des bandes riveraines

En 2022, dans le but d'encourager la remise à l'état naturel des rives, l'OBV a développé et coordonné un projet pilote dans les municipalités de Chambord et de Lac-Bouchette. Le but de ce projet pilote était la mise en place d'un programme de subvention citoyenne pour la revégétalisation des bandes riveraines.

Dans le cadre de ce projet, douze riverains se sont inscrits et 709 végétaux ont été commandés. À maturité, ces plantes couvriront l'équivalent de près de six terrains de tennis. Face au succès rencontré par ce projet et en s'appuyant sur apprentissage du projet pilote, un projet similaire et bonifié sera proposé aux autres municipalités du territoire afin d'encourager la restauration des bandes riveraines.

 **Objectifs du PDE associés* : 2.1, 3.4, et 4.3.**



La Route des milieux humides

Dans le but de sensibiliser la population du Lac-Saint-Jean à l'importance des milieux humides, l'OBV Lac-Saint-Jean a lancé en 2016 la [Route des milieux humides](#) (RMH).

La RMH est un itinéraire comprenant 13 sites répartis autour du lac Saint-Jean. Un portrait des différents sites a été présenté aux acteurs du territoire pour initier la réalisation d'actions de sensibilisation, restauration, interprétation ou d'aménagement de milieux humides sur le territoire.

En 2020-2021, une caractérisation de plusieurs sites a été réalisée.



En 2022, plusieurs actions ont été réalisées pour la mise en valeur du marais du lac au Foin, de la Pointe-Ticouapé et du Marais du Rigolet en aménageant des nichoirs, un hôtel à insecte, des panneaux de sensibilisation, des panneaux interactifs, la réfection et la création de belvédères, la fermeture de sentiers, l'ajout de trottoirs de bois, l'organisation de bioblitz, etc.

Ce projet est fait avec la collaboration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) et de la Société de gestion environnementale (SGE).

Objectif du PDE associé* : 3.4

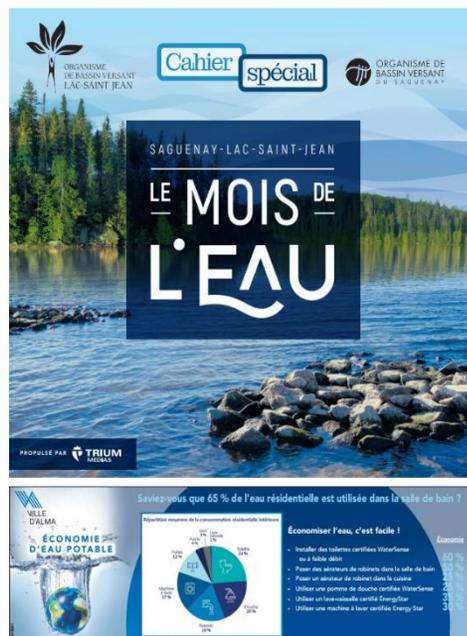


ROUTE
DES MILIEUX
HUMIDES

Aménagements réalisés sur le site du Marais du lac au Foin.

Le Mois de l'eau

Depuis 2018, l'[Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean](#) et l'[Organisme de bassin versant du Saguenay](#) travaillent de concert afin de célébrer le **Mois de l'eau au Saguenay-Lac-Saint-Jean**, qui a lieu tout au



Édition 2022 du Cahier spécial sur l'eau.

long du mois de juin. Avec la collaboration de plusieurs partenaires régionaux, diverses activités récréatives et éducatives sont proposées chaque année à la population. Chaque année, un [Cahier spécial sur l'eau](#) est élaboré avec divers collaborateurs. Pour l'édition 2022 du mois de l'eau, plusieurs activités ludiques et de sensibilisation se sont tenues notamment le rallye de l'eau, la chasse au trésor, un kiosque informatif et de sensibilisation sur les solutions pour la protection de l'eau, des journées de pêche familiale et une visite d'usine d'eau potable. De plus, plusieurs prix ont été remis via les différents concours organisés.

 **Objectif du PDE associé* : 1.6**

long du mois de juin. Avec la collaboration de plusieurs partenaires régionaux, diverses activités récréatives et éducatives sont proposées chaque année à la population. Chaque année, un [Cahier spécial sur l'eau](#) est élaboré avec divers collaborateurs. Pour l'édition 2022 du mois de l'eau, plusieurs activités ludiques et de sensibilisation se sont tenues notamment le rallye de l'eau, la chasse au trésor, un kiosque informatif et de sensibilisation sur les solutions pour la protection de l'eau, des journées de pêche familiale et une visite

En 2022, les activités proposées se sont déroulées en mode hybride (en ligne et en présentiel) et elles ont été offertes par différentes organisations. En voici quelques exemples :

- Opération de sensibilisation sur espèces aquatiques envahissantes (*Pêche et Océan Canada et ses partenaires régionaux*),
- Séances d'information sur les infrastructures vertes,
- Rallye : à la découverte des eaux souterraines (*CERM-UQAM*),
- Capsule sur la gestion de l'eau potable (*Ville de Roberval*).
- Bioblitz,
- Jeux et concours,
- Etc.

Réseau de lacs témoins

Le Réseau des lacs témoins (RLT) est un réseau qui permet de caractériser dans le temps et de façon détaillée les lacs et leur évolution. Conséquemment, ce réseau permet d'acquérir des données pour établir le niveau trophique d'un lac, de suivre son évolution dans le temps, de dresser un portrait général de la qualité de l'eau du lac en question et de favoriser la prise en charge des problèmes et des solutions à l'échelle locale.

Dans le bassin versant du Lac-Saint-Jean, c'est le lac Ouatouchouan qui a été sélectionné. Les échantillonnages sur ce lac ont débuté en 2022, et sont réalisés une fois par mois de mai à octobre, soit six fois pour l'année 2022. En parallèle, le ministère a également débuté un projet de réalisation de profils physicochimiques des lacs participants au RSVL. En 2022, deux lacs ont été visités chacun à trois reprises, soit le lac Noir à Saint-Élisabeth-de-Proulx et le lac Rond à Sainte-Hedwidge.

 **Objectif du PDE associé* : 2.4**

Les programmes de financement

Le Fonds Bleu

L'OBV Lac-Saint-Jean a mis en place le Fonds Bleu en 2013 dans le but de financer des projets de sensibilisation, de formation, d'informations ou de concertation en lien avec l'eau. Cette aide financière vise à mettre en œuvre des actions contribuant à atteindre des objectifs du PDE et elle est destinée aux acteurs de l'eau du bassin versant du lac Saint-Jean.

Projets mis en œuvre en 2022-2023 grâce au Fonds bleu

Cinq projets ont été mis en œuvre en 2022-2023 avec le soutien du Fonds Bleu :

Projet	Résumé	Promoteur	Localisation	Partenaires
Conservation des sols et élargissement des bandes riveraines sur le bassin versant de la rivière Moreau	Conférence sur la conservation des sols et l'aménagement de bandes riveraines à l'attention des producteurs agricoles du bassin versant de la rivière Moreau. Les programmes de financement adaptés ont été présentés.	Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé (CBVRT)	Bassin versant de la rivière Moreau	Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean; Groupe AGIR; Groupe multiconseil agricole du Saguenay-Lac-Saint-Jean (GMA); MAPAQ
Caractérisation et sensibilisation à la qualité de l'eau du lac Trottier	Analyse de la qualité de l'eau afin d'estimer le niveau trophique du plan d'eau et caractérisation de la bande riveraine. En plus des recommandations émises, les membres seront sensibilisés.	Association des propriétaires de chalet du Lac Trottier	Municipalité de Saint-Thomas-Didyme	Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean; Municipalité de Saint-Thomas-Didyme; Caisse Desjardins
Le lac Saint-Jean, une destination, un milieu de vie	Une nouvelle version de l'ouvrage "le lac Saint-Jean, portrait d'une mer intérieure " a été produite afin d'avoir des données mises à jour et un ouvrage de meilleure qualité.	Technoscience Saguenay-Lac-Saint-Jean	Lac Saint-Jean	Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean ; UQAC; Rio Tinto; MRC de Lac-Saint-Jean-Est; MRC du Domaine-du-Roy; MRC de Maria-Chapdelaine; Entreprises privées; Députés et ministères; CLAP Lac-Saint-Jean; SÉPAQ; Tourisme Lac-Saint-Jean; Fondation de la Faune du Québec
Aménagement de jardins pluviaux	Projet pilote d'aménagement de jardins pluviaux sur des terrains municipaux de 10 municipalités, création de panneaux, de dépliants et tenue de séances d'information en vue d'une meilleure gestion des eaux de pluie.	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD)	Municipalités du bassin versant du lac Saint-Jean	Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean; Société de gestion environnementale (SGE); Municipalités participantes (Albanel, Chambord, Dolbeau-Mistassini, Hébertville, Lac-Bouchette, Sainte-Hedwidge, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Normandin, Roberval, Sainte-Jeanne-d'Arc)
Opération Bande riveraine et biodiversité	Création de famille de cours d'eau avec les producteurs agricoles. Diagnostic des bandes riveraines. Élaboration de plans d'action.	UPA Saguenay – Lac-Saint-Jean	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean ; MRC de Lac-Saint-Jean-Est; MRC du Domaine-du-Roy; MRC de Maria-Chapdelaine

Suivi et avancement du plan d'action

Le **suivi du plan d'action du PDE** est présenté dans les pages suivantes sous forme de tableau. **Pour chaque objectif et pour chaque action, un suivi est réalisé tous les ans grâce à des indicateurs** qui permettent de connaître l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action. Les informations recueillies permettent également d'identifier :

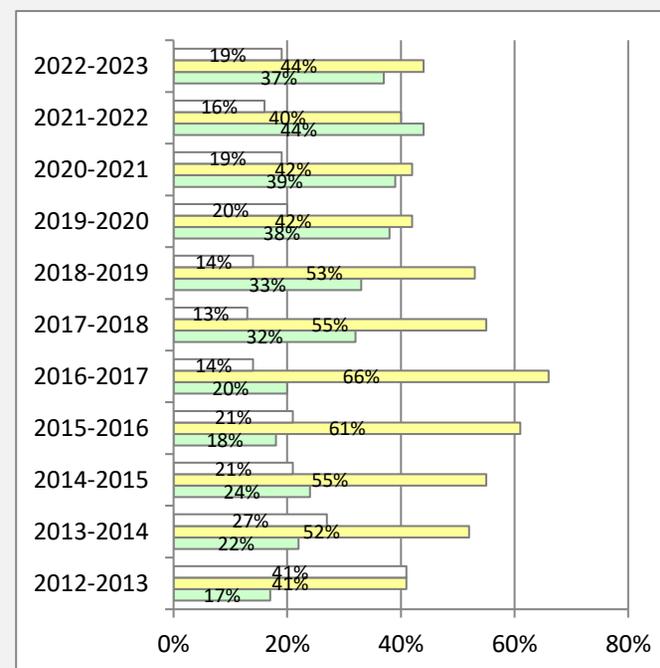
- où des efforts doivent être faits pour les prochaines années;
- si certaines actions ne sont finalement pas réalisables ou inadaptées à la réalité;
- si les actions doivent être retravaillées par les membres de la table de concertation.

Ce bilan permet également de vérifier si les indicateurs choisis sont adéquats. Dans le cas contraire, ils peuvent être modifiés.

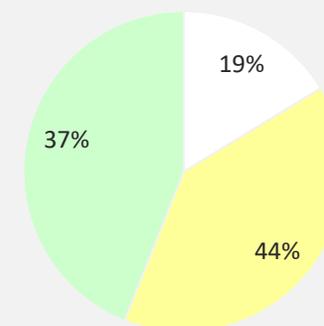
Les actions de ce plan d'action sont majoritairement mises en œuvre par les acteurs de l'eau (municipalités, associations de riverains, comités de bassins versants, etc.). Le rôle de l'OBV Lac-Saint-Jean peut être plus ou moins important en fonction des besoins des acteurs (financement, soutien technique, etc.). Il est donc possible que certaines actions se réalisent sans l'intervention de l'OBV Lac-Saint-Jean.

Le plan d'action du PDE est fréquemment modifié, **des actions et des objectifs peuvent être ajoutés ou mis à jour au fil des années, ce qui influe sur son état d'avancement**. Par exemple, en 2019-2020, 5 actions ont été ajoutées ce qui a provoqué une variation des pourcentages des actions en partie réalisées et non réalisées (voir graphique ci-contre). Autre exemple, pour une action, les sources de données qui permettaient de faire le suivi peuvent avoir changé. Cela peut rendre la comparaison difficile et nuire à la progression de son indicateur. L'action qui était alors réalisée voit son statut modifier et elle devient « en partie réalisée ».

Bilan de la mise en œuvre du PDE depuis 2012*



Bilan de la mise en œuvre du PDE en 2022-2023* :



Légende

Action terminée	Action en cours	Action non réalisée
-----------------	-----------------	---------------------

* La méthode de calcul est différente en 2022-2023 de celle des années précédentes.

Tableau de suivi et de l'avancement du PDE

ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE ET DE L'EAU DE SURFACE		
	CIBLE	ÉTAT DE L'INDICATEUR
Objectif 1.1 Diminuer la pollution liée aux installations septiques	500 permis émis pour le remplacement d'une ancienne installation septique d'ici 2017.	Au moins 2098 (+126 en 2022-2023) ont été délivrés depuis 2012.
Action 1.1.1 Réaliser la vidange périodique des installations septiques et l'identification sommaire des installations	95% des résidences isolées du secteur municipalisé vidangées d'ici 2016	100% des résidences isolées du secteur municipalisé ont été vidangés.
Action 1.1.2 Sensibiliser les propriétaires de résidences isolées et les municipalités à l'importance d'avoir une installation septique conforme et efficace	7000 documents distribués d'ici 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 2 210 documents distribués aux riverains • Environ 4522 propriétaires de résidences isolées en TNO sensibilisés • Environ 1694 visites sur le site internet de l'OBV • Au moins 1716 personnes sensibilisées par les Municipalités • Articles dans des journaux municipaux (environ 2350 personnes) • Envoi de lettres (environ 800 personnes) • Sensibilisation orale principalement pour les municipalités et les MRC
	Nombre de rencontres organisées avec les élus	À ce jour 5 rencontres ont été organisées. Rien de nouveau en 2022-2023. Activités prévues en 2023.
Action 1.1.3 Mettre à jour le répertoire des entreprises en lien avec les installations septiques et le rendre disponible auprès des municipalités	Répertoire mis à jour	Dernière mise à jour en mai 2022.
Action 1.1.4 Mettre en place un mécanisme de suivi de l'efficacité des installations septiques	100% des municipalités et collectivité mettent en place un suivi d'ici 2017	À ce jour, 13 municipalités (43%) auraient mis en place un suivi de l'efficacité des installations septiques.
Objectif 1.2 Diminuer le nombre de débordements des réseaux unitaires municipaux	75% des stations ont une note de respect du suivi des surverses de 100% et une note de respect des exigences de surverses d'au moins 85% d'ici 2017.	En 2016, sur un échantillon de 54 stations , 69% répondaient aux exigences. Depuis, la note n'est plus disponible.
Action 1.2.1 Diffuser les pratiques des municipalités en rapport avec la gestion de l'eau	1000 personnes ont consulté les pages du site internet de l'OBV sur les actions des municipalités d'ici 2014	8 projets sont sur le site RÉPERT'EAU . 314 personnes ont consulté le site de l'OBV sur le sujet Le projet de l'OBV « La gestion de l'eau au Lac-Saint-Jean : des actions à partager ! » a permis de recenser des bonnes pratiques des municipalités du territoire. Rien de nouveau en 2022 (à ajuster la formulation)
Action 1.2.2 Promouvoir une gestion écologique des eaux pluviales	1000 documents de sensibilisation à la gestion écologique des eaux pluviales distribués tous les ans entre 2012 et 2015	À ce jour, 130 vues uniques , 18 municipalités dont 10 en 2022 ont fait la promotion de la gestion écologique des eaux pluviales, 7 médias ont été contactés et ont publié un article sur la gestion des eaux pluviales, 505 dépliants avec une section sur la gestion des eaux pluviales ont été remis, 913 personnes touchées et 999 impressions .

Action 1.2.3 Organiser des activités de promotion et de démonstration des jardins pluviaux	5 municipalités ont participé	Au total 11 municipalités ont aménagé des jardins pluviaux dont 9 en 2022 .
	100 personnes ont participé aux activités d'information.	Au total 12 personnes/17 bénévoles ont participé aux activités d'information.
	5000 personnes ont été atteintes par les différents médias.	À ce jour, 4 818 personnes ont été rejointes par les différents médias dont 22 vues uniques en 2022 .
Objectif 1.3 Éliminer les rejets d'eaux usées municipales non traitées dans les plans d'eau et les cours d'eau	100% des municipalités ont un système de traitement des eaux usées fonctionnel et efficace d'ici 2017.	79 % des municipalités.
Action 1.3.1 Soutenir les municipalités qui ne traitent pas leurs eaux usées dans la recherche de solutions	7 municipalités sont engagées dans une démarche pour la construction d'un système de traitement des eaux usées d'ici 2017.	À ce jour, 8 municipalités sont engagées dans une démarche pour la construction d'un système de traitement des eaux usées.
Objectif 1.4 Diminuer les concentrations en coliformes fécaux	La fréquence de dépassement du critère s'améliore d'une catégorie d'ici 2016.	En 2022, 9 stations de la liste ont des mesures de coliformes fécaux dont aucun dépassements observés . Rivière Ticouapé, Belle Rivière, Ouiatchouan, Ashuapmushuan, Mistassini et Mistassibi, Petite Péribonka, Moreau et Rivière à l'Ours : Bonne
Action 1.4.1 Finaliser le retrait des animaux dans les cours d'eau	100% des éleveurs bovins ont retiré leurs animaux des cours d'eau.	La cible a été atteinte en 2012 . Le programme de financement du MAPAQ s'est terminé en 2012.
Action 1.4.2 Sensibiliser les producteurs agricoles à un bon entretien des clôtures et des abreuvoirs	100% des éleveurs bovins sensibilisés.	Aucune activité n'a été organisée depuis 2012.
Objectif 1.5 Diminuer les quantités de contaminants dans les rejets des industries	Des solutions pour diminuer les quantités de contaminants dans les rejets ont été appliquées pour 5 industries.	Ne s'applique pas pour le moment.
Action 1.5.1 Inventorier et quantifier les rejets des industries	Un inventaire des industries a été réalisé d'ici 2014.	Ne s'applique pas pour le moment.
Action 1.5.2 Déterminer des moyens de diminuer les quantités de contaminants dans les rejets des industries dans l'eau et dans le sol	100% des industries ont déterminé des moyens de diminuer les quantités de contaminants d'ici 2016.	Ne s'applique pas pour le moment.
Objectif 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques	20% des riverains ont modifié leur comportement d'ici 2017.	L'indicateur n'a pas encore été mesuré pour l'ensemble du bassin versant. Cependant le projet de "Sensibilisation et action au bassin versant de la Belle rivière" contenait un questionnaire afin de déterminer l'efficacité des activités de sensibilisation des dernières années pour 7 thèmes. Tous thèmes confondus, moins de 20% des personnes interrogées n'ont aucune intention de changer de comportement, moins de 10% ont l'intention de le faire , de 20% à plus de 60% ont déjà changé de comportement.
Action 1.6.1 Réaliser des activités de sensibilisation avec les écoles sur le thème de l'eau	40 classes participent à une activité d'ici 2014.	À ce jour, 686 classes (+5 en 2022) ont participé à des activités de sensibilisation.

Action 1.6.2 Réaliser des activités de sensibilisation sur le thème de l'eau dans des bassins versants ciblés	10 000 personnes ont été sensibilisées.	6 790 personnes (+148 en 2022) ont été sensibilisées par différents moyens (vidéos, articles, réseaux sociaux, etc.).
	15 publications en lien avec les activités.	18 articles et 1 communiqué de presse ont été publiés. Rien de nouveau en 2022.
Objectif 1.7 Connaître l'impact des anciens dépotoirs sur la qualité de l'eau et réduire le nombre et l'impact des dépotoirs illégaux	100% des dépotoirs connus sont étudiés d'ici 2017.	Ne s'applique pas pour le moment
	100% des dépotoirs illégaux découverts ont été démantelés.	Ne s'applique pas pour le moment
Action 1.7.1 Connaître la qualité de l'eau de surface et/ou de l'eau souterraine à proximité des anciens dépotoirs	Une étude sur la qualité de l'eau aux environs des anciens dépotoirs est réalisée d'ici 2014.	Ne s'applique pas pour le moment
Action 1.7.2 Organiser des journées de nettoyage le long des cours d'eau	15 cours d'eau ont été nettoyés d'ici 2017.	Au total, au moins 28 activités de nettoyage ont été réalisées, dont 5 en 2022.
Action 1.7.3 Sensibiliser la population à l'impact des dépotoirs illégaux et aux solutions alternatives	10 000 personnes ont été sensibilisées à l'impact des dépotoirs illégaux d'ici 2015.	Un total de 10 409 personnes sensibilisées, dont 1 en 2022.
Objectif 1.8 Diminuer les quantités de pesticides et de fertilisants dans l'eau en provenance des cultures de bleuets et de pomme de terre	Diminution de 10% des superficies avec application de pesticides dans les municipalités où l'on retrouve de la culture de bleuets et/ou de pommes de terre.	Au total, 17 288 ha pour la culture du bleuet et 2 606 ha pour la culture de pommes de terre. En 2022, rien de nouveau.
Action 1.8.1 Réaliser un suivi de la qualité de l'eau des sources d'eau potable à proximité des cultures de bleuets et de pommes de terre	Le suivi de la qualité de l'eau des sources d'eau potable à proximité des cultures de bleuet et de pomme de terre est réalisé d'ici 2015.	Ne s'applique pas pour le moment
Action 1.8.2 Mettre en œuvre des moyens de lutte alternatifs à l'utilisation de pesticides	1 projet est mis en place par année d'ici 2014.	À ce jour, 19 projets mis en place. En 2022, ce fut la poursuite de deux projets non achevés.
Action 1.8.3 Augmenter les superficies en bleuetières biologiques	16 % des superficies des bleuetières sont biologiques d'ici 2015.	Au total, 26 992 ha (+272 ha) de bleuetière biologiques
Action 1.8.4 Utiliser le réseau d'avertissements phytosanitaires régional pour la culture du bleuet et la culture de la pomme de terre	70 producteurs sont inscrits au réseau bleuet nain et 30 au réseau pomme de terre d'ici 2016.	10 producteurs sont inscrits au réseau pomme de terre et 59 producteurs sont inscrits au réseau bleuet nain pour un total de 69 producteurs.
Action 1.8.5 Diffuser les exemples, outils et guides qui incitent à une diminution de l'utilisation des pesticides	1000 personnes ont consulté des articles ou des documents diffusés	1186 personnes ont consulté des articles ou des documents diffusés.
Action 1.8.6 Sensibiliser les municipalités à l'importance d'analyser la présence de pesticides dans l'eau	100% des municipalités ont été sensibilisées.	Au total, 13 municipalités ont été sensibilisées à l'importance d'analyser la présence de pesticides dans l'eau. De plus, 9 élus et 6 employés municipaux (5 municipalités) ont été sensibilisés lors de journées pesticides depuis 2018.

Objectif 1.9 Réduire la quantité de contaminants des eaux usées municipales non traitées et réduire leur volume à la source.	75% des résidents rencontrés se sont engagés à modifier leurs comportements.	Au moins 2215 personnes ont été sensibilisées à l'économie d'eau et aux comportements responsables. En 2022, 3 municipalités ont fait de la sensibilisation. À ce jour, au moins 5 municipalités on fait de la promotion.
Action 1.9.1 Sensibiliser les résidents des municipalités ne possédant pas de stations de traitement des eaux usées à l'économie d'eau potable et à l'adoption de comportements responsables.	75% des résidents rencontrés se sont engagés à modifier leurs comportements.	Au moins 2215 personnes ont été sensibilisées à l'économie d'eau et aux comportements responsables. En 2022, 3 municipalités ont fait de la sensibilisation. À ce jour, au moins 5 municipalités on fait de la promotion.

ORIENTATION 2 : PRÉVENIR L'APPARITION DE FLEURS D'EAU D'ALGUES BLEU-VERT ET LE VIEILLISSEMENT ACCÉLÉRÉ DES PLANS D'EAU

	CIBLE	ÉTAT DE L'INDICATEUR
Objectif 2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau	La fréquence de dépassement du critère s'améliore d'une catégorie d'ici 2016	En 2022 : 9 stations ont été mesurées, dont 6 atteignent les cibles fixés. À noter que les stations échantillonnées ne sont pas les mêmes d'une année à l'autre. En 2021 : 6 stations ont été mesurées.
Action 2.1.1 Gérer les fumiers selon les réglementations existantes	10 agriculteurs ont été financés pour gérer les fumiers de façon adéquate d'ici 2014.	Au moins 36 agriculteurs ont été financés par le MAPAQ depuis 2012.
Action 2.1.1 bis Améliorer la performance environnementale des enclos d'hivernement	60 entreprises ont reçu un diagnostic depuis 2020. 70% d'enclos ont vu leur performance environnementale a été améliorée suite aux recommandations de la phase 1.	Aucune. Ce projet est encore en intention de projet. Aucune demande n'a été déposée jusqu'à maintenant.
Action 2.1.2 Appliquer de bonnes pratiques pour limiter l'impact de l'épandage du fumier	3 activités terrain par an sur les bonnes pratiques de l'épandage du fumier sont organisées d'ici 2014.	Aucune. Ce projet est encore en intention de projet. Aucune demande n'a été déposée jusqu'à maintenant.
Action 2.1.3 Utiliser le concept de "Lotissement de conservation" pour les nouveaux projets de développement	2 de projets de « lotissement de conservation » réalisés d'ici 2017.	Au total, au moins 29 projets réalisés ou en développement depuis 2021. En 2022, au moins 7 municipalités.
Action 2.1.4 Mettre en place un projet de laboratoire vivant visant à la transition vers des pratiques agricoles durables	Des pratiques réalisées.	Ne s'applique pas pour le moment.
Objectif 2.2 Rendre autonome la population pour l'identification des fleurs d'eau d'algues bleu-vert	2 000 personnes sont formées à l'identification des algues bleu-vert d'ici 2015.	Au total, au moins 242 personnes formées depuis 2018, dont 41 en 2022.

Action 2.2.1 Organiser des rencontres d'identification d'algues bleu-vert lors des assemblées générales annuelles des associations de riverains	1000 personnes rencontrées pour l'identification des algues bleu-vert d'ici 2014.	Au total, au moins 978 dépliants sur les algues bleu-vert ont été distribués , des rencontres réunissant un total de 290 personnes (+48 en 2022) et 1329 visiteurs sur la page du site web de l'OBV depuis 2018.
Action 2.2.2 Promouvoir le site internet Info Algues Bleu-Vert	1 000 visiteurs par an.	Du 1er janvier au 31 décembre 2022 : 1 258 vues uniques. Du 1er janvier au 31 décembre 2021 : 1 617 visiteurs pour 1976 visites.
Objectif 2.3 Maintenir et restaurer les bandes riveraines	Augmenter de 10% la longueur des bandes riveraines du lac ou du cours d'eau dont l'IQBR est entre 75 et 100 jusqu'à 95% d'ici 2017.	L'indicateur n'a pas encore été mesuré pour tous les lacs ou cours d'eau.
Action 2.3.1 Mettre en place un programme de restauration des bandes riveraines	50% des municipalités ont mis en place un programme de restauration des bandes riveraines d'ici 2016.	À ce jour, 27% des municipalités , soit une hausse de 17% en 2022 .
Action 2.3.2 Organiser une formation sur la protection et la gestion des lacs et des cours d'eau à l'intention du secteur municipal	50 inspecteurs municipaux et élus ont reçu une formation d'ici 2014.	À ce jour, au moins 49 inspecteurs et 4 élus ont suivi une formation depuis 2011, dont 8 municipalités en 2022 .
Action 2.3.3 Distribuer des arbres et des arbustes pour la restauration des bandes riveraines	100 000 arbres distribués d'ici 2017. 20 000 arbustes distribués d'ici 2017.	Au total 49 999 végétaux ont été distribués (+709 végétaux en 2022) , dont 31 arbres, 453 arbustes et 225 herbacées).
Action 2.3.4 Distribuer des arbres et des arbustes pour la restauration des bandes riveraines	3 activités terrain sont organisées par année d'ici 2015.	À ce jour, au moins 7 activités terrain organisées pour un total de 18 producteurs , au moins 22 rencontres collectives et 124 rencontres individuelles organisées.
Action 2.3.5 Réaliser des approches collectives pour la restauration des bandes riveraines de cours d'eau agricoles	75% de producteurs agricoles se sont engagés dans la restauration des bandes riveraines. 75% de la longueur de rive dégradée des cours d'eau dont la bande riveraine a été restaurée.	À ce jour, 150 producteurs rencontrés , 148 sensibilisés , 617 km de bandes riveraines diagnostiquées pour un taux de participation de 98,6% et 3 projets sur 20 déjà en cours de réalisation (15%).
Objectif 2.4 Connaître l'état de santé des lacs en regard du phosphore	100% des lacs visés par un projet de développement pour lesquels la capacité de support a été respectée d'ici 2017.	À ce jour, au moins 4 lacs sont suivis grâce au réseau de surveillance volontaire. D'autres sont en projets pour 2023.
Action 2.4.1 Suivre la qualité de l'eau de lacs par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et diffuser les résultats	14 lacs sont suivis par le RSVL d'ici 2015.	En 2022, 11 lacs étaient suivis , soit 4 de plus qu'en 2021 .
Action 2.4.2 Mettre en place un projet pilote de modélisation du phosphore dans les lacs	Les projets pilotes ont été mis en place.	Un projet de suivi de la qualité de l'eau du lac Saint-Jean a été mis en place en 2021 .

ORIENTATION 3 : MAINTENIR L'INTÉGRITÉ DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES, RIVERAINS ET HUMIDES

	CIBLE	ÉTAT DE L'INDICATEUR
Objectif 3.1 Évaluer et restaurer les habitats aquatiques et riverains ainsi que les milieux humides dégradés	Superficie des habitats évaluée et/ou restaurée d'ici 2015.	Ne s'applique pas pour le moment
Action 3.1.1 Caractériser les habitats du poisson et réaliser un inventaire piscicole	Une caractérisation de l'habitat du poisson et un inventaire piscicole sont réalisés sur la rivière Ouiatchouan et au lac Abel d'ici 2014.	À ce jour, 3 caractérisations , dont 2 en 2022 et 1 en 2021 .
Action 3.1.2 Aménager les cours d'eau pour améliorer l'habitat du poisson	5 projets d'aménagements qui visent à améliorer l'habitat du poisson d'ici 2014.	À ce jour, 7 projets ont déjà été réalisés ultérieurement.
Objectif 3.2 Éviter la propagation des espèces envahissantes	Comité de travail mis en place.	Comité de travail déjà formé.
	20 organisations participent à l'une des interventions de prévention.	À ce jour, au moins 13 organisations participent à des interventions de prévention.
	2500 personnes sensibilisées.	À ce jour, au moins 2 148 personnes sensibilisées par différentes organisations et au travers de différents médias (+335 personnes en 2022) .
	Réseau de surveillance mis en place.	Ne s'applique pas pour le moment. Réseau de surveillance non formé.
Action 3.2.1 Mettre en œuvre le plan d'action sur les espèces exotiques envahissantes	Comité de travail mis en place.	Ne s'applique pas pour le moment. Comité de travail déjà formé.
	20 organisations participent à l'une des interventions de prévention.	À ce jour, au moins 13 organisations participent à des interventions de prévention.
	2500 personnes sensibilisées.	À ce jour, au moins 2 148 personnes sensibilisées par différentes organisations et au travers de différents médias (+335 personnes en 2022) .
	Réseau de surveillance mis en place.	Ne s'applique pas pour le moment. Réseau de surveillance non formé.
Objectif 3.3 Protéger les espèces à statut précaire, menacées ou vulnérables associées aux milieux humides, aquatiques et riverains	100% d'intégrité des occurrences d'espèces à statut précaire, menacées ou vulnérables d'ici 2017.	Ne s'applique pas pour le moment. L'indicateur n'a pas encore été mesuré.
Action 3.3.1 Réaliser un document présentant les espèces à statut précaire, menacées ou vulnérables et le diffuser	1 500 documents sur les espèces à statut particulier ont été distribués d'ici 2014.	Ne s'applique pas pour le moment. Un document préliminaire a été réalisé.

Objectif 3.4 Conserver et mettre en valeur les habitats aquatiques, riverains et humides	100 ha de superficie mis en valeur d'ici 2016.	Le projet de la Route des milieux humides a été lancé en juin 2018. Elle permet de mettre en valeur 13 complexes de milieux humides de la région pour une superficie totale de 25 789 ha .
	1 500 personnes sensibilisées d'ici 2016.	Au total au moins moins 37 619 personnes ont été sensibilisées (+149 en 2022) par l'intermédiaire d'affiches, des réseaux sociaux, etc.
Action 3.4.1 Créer un répertoire des milieux humides et le publier	Répertoire créé d'ici 2014.	Ne s'applique pas pour le moment. Un portrait a été fait lors du développement de la Route des milieux humides et il est disponible pour les organisations qui souhaitent mettre en valeur ces milieux. Canards illimités Canada a fait une cartographie détaillée des milieux humides en 2019.
Action 3.4.1bis Faire un portrait des milieux humides qui ont déjà été mis en valeur et mettre en place un programme de suivi de ces milieux	Portrait et programme de suivi réalisés d'ici 2016.	Ne s'applique pas pour le moment. Un portrait a été fait lors du développement de la Route des milieux humides et il est disponible pour les organisations qui souhaitent mettre en valeur ces milieux. Canards illimités Canada a fait une cartographie détaillée des milieux humides en 2019.
Action 3.4.2 Promouvoir les guides de bonnes pratiques d'aménagement à proximité d'un lac, d'un cours d'eau et d'un milieu humide auprès des riverains et des entrepreneurs	15 organisations rendent disponible le guide des bonnes pratiques d'ici 2014.	À ce jour, 22 organisations différentes ont distribué des dépliants à des riverains et des producteurs agricoles, dont 12 municipalités en 2022.
Action 3.4.3 Sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'eau et la population à la conservation des milieux humides	20 médias publient des articles sur les milieux humides par an.	À ce jour, au moins 13 médias différents locaux et internationaux dont 5 en 2022 ont été utilisés pour des articles, des publications ou des activités de sensibilisations sur les milieux humides.
	20 classes suivent des ateliers sur les milieux humides par an.	À ce jour, 74 personnes, 14 classes et camps de jour , plusieurs groupes suivent des ateliers sur les milieux humides.

ORIENTATION 4 : RESTREINDRE L'ÉROSION DES BERGES, L'ENVASEMENT ET LA SÉDIMENTATION DES PLANS D'EAU ET DES COURS D'EAU

	CIBLE	ÉTAT DE L'INDICATEUR
Objectif 4.1 Réduire les quantités de matières en suspension dans les secteurs problématiques	Les concentrations médianes de matières en suspension s'améliorent d'une catégorie d'ici 2017.	En 2022 : 2 stations sur 4 stations ont été échantillonnées et ont vu leur concentration médiane en matières en suspension s'améliorer (rivière Ticouapé) ou se dégrader (ruisseau Puant). En 2021 : 2 stations sur 4 ont été échantillonnées et ont vu leur concentration médiane en matières en suspension rester stable ou se dégrader.
Action 4.1.1 Réaliser des travaux en milieu agricole pour réduire les apports de matières en suspension aux cours d'eau	10 structures réaménagées ou construites en milieu agricole d'ici 2015.	Depuis 2013, un total de 130 structures aménagées (déversoirs, descentes, avaloirs, voies d'eau).
Action 4.1.2 Modifier les pratiques culturales pour réduire les apports de matières en suspension aux cours d'eau	10 producteurs ont bénéficié de l'aide d'un agronome d'ici 2015.	Au moins 57 producteurs ont bénéficié de l'aide d'un agronome dans la région. -Au total depuis 2020 inclus, 36 entreprises ont bénéficié de l'aide pour les cultures de couverture, dont 4 qui ont mentionné faire l'introduction de cette pratique pour 1762 ha de superficie déclarée. 5 projets bande riveraine élargie (10 366 m), 5 brise-vent pour limiter l'érosion éolienne (12 724 m), 2 brise-vent en bordure de cours d'eau (2 073 m) et 7 aménagements favorisant la biodiversité.
Objectif 4.2 Documenter, suivre et atténuer les secteurs problématiques d'érosion des berges	100% des cours d'eau ou de plans d'eau problématiques suivis d'ici 2017.	Inconnu. Ne s'applique pas pour le moment.
Action 4.2.1 Faire un suivi de l'érosion des berges au lac Saint-Jean	Réalisation d'un suivi du taux d'érosion au lac Saint-Jean tous les ans.	Ne s'applique pas pour le moment. Suivi réalisé
Action 4.2.2 Réaliser une compilation des études sur l'érosion au parc national de la Pointe-Taillon et faire une analyse des données manquantes	Compilation de documents réalisée d'ici 2014.	Ne s'applique pas pour le moment. Une synthèse des connaissances et une analyse des photographies aériennes ont été réalisées (Roche 2013).
Action 4.2.3 Réaliser des travaux de stabilisation de la berge autour du lac Saint-Jean	Réaliser le programme de stabilisation des berges tous les ans.	Ne s'applique pas pour le moment. Travaux réalisés.
Action 4.2.4 Documenter l'érosion des berges des rivières lacs et réservoirs afin d'identifier les secteurs problématiques	4 MRC ont documenté les secteurs problématiques d'érosion sur leur territoire.	À ce jour, 1 MRCa documenté les secteurs problématiques d'érosion sur leur territoire.

Objectif 4.3 Minimiser l'apport de sédiments d'origine anthropique dans les plans et les cours d'eau	Seuil de 98% de conformité des traverses de cours d'eau aux articles du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État d'ici 2015	Le taux de conformité est de 96,9% en 2022 sur les unités d'aménagement forestier (UAF), comparativement à 97,48 % en 2021 .
	Des moyens afin de diminuer l'apport de sédiments ont été mis en œuvre dans 20 exploitations agricoles en 2015.	Au moins 207 exploitations agricoles depuis 2012, dont 20 en 2022 .
	50 personnes sensibilisées à la gestion écologique des fossés.	Au moins 97 personnes depuis 2015, rien en 2022.
Action 4.3.1 Assurer une formation adéquate des travailleurs affectés à la pose des ponceaux	100% des compagnies offrent des formations à leurs employés aux 2 ans.	Inconnu.
Action 4.3.2 Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques permettant de diminuer les apports de sédiments aux cours d'eau	100 agriculteurs participent à une journée terrain d'ici 2014.	Au total, plus de 118 producteurs agricoles depuis 2013 ont participé à une journée terrain.
Action 4.3.3 Promouvoir la gestion environnementale des fossés auprès des responsables de l'entretien des réseaux	50 gestionnaires informés sur la gestion des fossés d'ici 2015.	Environ 51 responsables depuis 2012, dont 5 en 2022.

ORIENTATION 5 : ASSURER UN APPROVISIONNEMENT SUFFISANT EN EAU POTABLE

	CIBLE	ÉTAT DE L'INDICATEUR
Objectif 5.1 Améliorer la protection des sources d'approvisionnement en eau potable des municipalités	100% des municipalités et des MRC engagées dans la stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable d'ici 2017.	Depuis 2012, 25 municipalités, soit 83% , se seraient engagées dans la stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable.
Action 5.1.1 Mettre en œuvre la Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable	100% des municipalités sont engagées dans la stratégie d'ici 2017.	Depuis 2012, 25 municipalités, soit 83% , se seraient engagées dans la stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable.
Action 5.1.2 Rendre disponible l'information sur la localisation des puits municipaux et leurs aires de protection	Les données sont disponibles sur Info-Sol.	Aucune activité.
Objectif 5.2 Évaluer le potentiel des nappes d'eau souterraines et des aquifères	100% du territoire municipalisé pour lequel le potentiel des nappes d'eau souterraines et des aquifères a été évalué d'ici 2014.	Le PACES du Saguenay-Lac-Saint-Jean a été finalisé en 2013. Le projet de suivi ARIM-EAU se veut de maintenir à jour la base de données régionale sur les eaux souterraines, d'assurer le suivi et le transfert des résultats vers les utilisateurs régionaux.

Action 5.2.1 Dresser un portrait de la ressource en eau souterraine de la région	L'analyse du potentiel des nappes d'eau souterraine et des aquifères a été réalisée sur 100% du territoire municipalisé d'ici 2014.	Le PACES du Saguenay-Lac-Saint-Jean a été finalisé en 2013. Le projet de suivi ARIM-EAU se veut de maintenir à jour la base de données régionale sur les eaux souterraines, d'assurer le suivi et le transfert des résultats vers les utilisateurs régionaux.
Objectif 5.3 Réduire la consommation en eau potable	Diminution de 20% du Nombre de litres d'eau consommés par personne et par jour d'ici 2014.	La quantité d'eau distribuée par personne par jour est passée de 777 litres en 2001 à 573 litres en 2015, soit une baisse de 26%. En 2018, la quantité distribuée est de 536 litres soit une diminution de 6,5% depuis 2015 (Données Québec).
Action 5.3.1 Participer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable	Les municipalités participent à la Stratégie d'économie d'eau potable jusqu'en 2014.	100% (30 municipalités).

ORIENTATION 6 : HARMONISER LES USAGES EN LIEN AVEC L'EAU

	CIBLE	ÉTAT DE L'INDICATEUR
Objectif 6.1 Faire connaître les risques, les causes d'inondation et les contraintes d'aménagement aux résidents ainsi qu'aux propriétaires de bâtiment en zones inondables	100% des résidents et propriétaires informés d'ici 2015.	Au moins 1087 personnes ont été informées.
Action 6.1.1 Informer l'ensemble des résidents et des propriétaires de bâtiments en zones inondables des risques, des causes d'inondation et des contraintes d'aménagement	100% des propriétaires ont été informés d'ici 2013.	Au moins 1104 propriétaires informés, dont 17 en 2022 . Certaines municipalités transmettent l'information aux personnes qui font des demandes de permis.
Action 6.1.2 Mettre en place un mécanisme qui permet à tous les nouveaux propriétaires d'être informés à propos des zones inondables	12 cartes à grande échelle, c'est-à-dire une par municipalité concernée d'ici 2014.	9 municipalités ont des cartes des zones inondables
	100% des nouveaux propriétaires ont été informés d'ici 2014.	Au moins 94 propriétaires ont été informés depuis 2012, dont 16 en 2022 .
Objectif 6.2 Améliorer la concertation lors de projets de développement en lien avec l'eau	Le taux de satisfaction aux tables de concertation à atteindre d'ici 2017 est : Échanges et prise de parole (1) : 90% Information reçue (2) : 85% Animation de la table (3) : 90% Bilan (4) : 85%.	En 2022 : (1) 90,2% %, (2) 88,6%; (3) 94,0% , (4) 79,6% En 2021 : (1) 88,8% ; (2) 88,3% ; (3) 90,1% ; (4) 83,8%

Action 6.2.1 Créer des conseils de bassin versant locaux (CBV)	5 conseils de bassin versant sont actifs sur le territoire d'ici 2015.	À ce jour, il y a 3 conseils de bassin versant actifs sur le territoire: le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan, le Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé et le Conseil de bassin versant de la Belle Rivière.
Action 6.2.2 Créer un réseau des associations de riverains du bassin versant du lac Saint-Jean	Réseau des riverains du Lac-Saint-Jean est créé d'ici 2017.	Les démarches pour créer le réseau des riverains ont débuté au cours de l'été 2012, jusqu'à présent, environ 40 associations font partie de ce réseau.
Action 6.2.3 Favoriser les projets de gestion intégrée de l'eau dans les sous-bassins-versants agricoles	3 projets de gestion intégrée de l'eau dans des sous-bassins-versants agricoles sont réalisés d'ici 2015.	Ne s'applique pas pour le moment. À ce jour, il y a 4 projets : bassin versant de la Belle Rivière, bassin versant de la Petite rivière Eusèbe, bassin versant de la rivière Moreau et bassin versant du Petit marais de Saint-Gédéon.
Objectif 6.3 Accroître l'utilisation des accès publics aux plans d'eau et cours d'eau et en développer de nouveau	Augmentation de la fréquentation des accès aux plans d'eau et aux cours d'eau d'ici 2017.	Indicateur non mesuré.
Action 6.3.1 Créer et distribuer une carte touristique sur les accès publics à l'eau	Une carte touristique sur les accès à l'eau est créée d'ici 2014.	Une carte touristique régionale présentant les activités et les infrastructures nautiques et hivernales en tourisme d'aventure avait été créée par « Les routes d'eau et de Glace », mais celle-ci n'est plus disponible.
Action 6.3.2 Mettre en œuvre le projet - Les Routes d'eau et de glace du Lac-Saint-Jean	Le projet des Routes d'eau et de glaces est réalisé d'ici 2014.	Le projet des Routes d'eau et de glace a été mis en œuvre au cours de l'année 2013. Celui-ci n'existe plus, un nouveau travail est donc nécessaire.
Action 6.3.3 Développer un réseau de parcs régionaux associés au réseau hydrographique	5 nouveaux sites de parcs régionaux sont créés d'ici 2017.	Les 10 secteurs du Parc régional des Grandes Rivières offrent 100 km de sentiers de marche, de vélo, de raquette et de ski de fond.
Objectif 6.4 Limiter les mauvaises pratiques dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain	100% des propriétaires et des locataires ont été sensibilisés d'ici 2015.	Au moins 254 personnes ont été informées depuis 2014, dont 15 en 2022.
Action 6.4.1 Identifier les bâtiments localisés dans des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain	La carte de localisation des bâtiments dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain est réalisée d'ici 2014.	À ce jour, 16 municipalités (+1 en 2022) et 1 MRC ont des cartes de localisation des bâtiments dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.
Action 6.4.2 Sensibiliser aux bonnes pratiques les propriétaires et les locataires de bâtiments et de terrains localisés dans/et à proximité des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain	100% des propriétaires et des locataires ont été sensibilisés d'ici 2015	Au moins 254 personnes ont été informées depuis 2014, dont 15 en 2022 .

Rencontres de la table de concertation

Les réunions de la table de concertation sont consacrées à la gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant. Les rencontres permettent principalement de discuter d'une thématique en lien avec le PDE ainsi que de sa **mise à jour** (ajout ou mise à jour d'actions, etc.). Des intervenants extérieurs peuvent être invités afin de présenter des projets, d'apporter des informations ou d'enrichir les connaissances des membres dans certains domaines.

Une brève description des thématiques abordées lors de chacune des rencontres est présentée dans un court document appelé « Les Grandes Lignes de la table de concertation ». Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'OBV Lac-Saint-Jean dans la section « [Document](#) ».

Pour l'année 2022, trois tables de concertation ont eu lieu, mais il n'a pas été question durant ces 3 rencontres de la mise à jour du PDE. Ce sujet sera évoqué dans les prochaines rencontres de la table en 2023-2024.

Annexe

Annexe 1 : Liste des objectifs du PDE.

1.1 Diminuer la pollution liée aux installations septiques des résidences isolées
1.2 Diminuer le nombre de débordements des réseaux unitaires municipaux
1.3 Éliminer les rejets d'eaux usées municipales non traités dans les plans d'eau et les cours d'eau
1.4 Diminuer les concentrations de coliformes fécaux
1.5 Diminuer les quantités de contaminants dans les rejets des industries
1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau
1.7 Connaître l'impact des anciens dépotoirs et réduire l'impact des dépotoirs illégaux sur la qualité de l'eau
1.8 Diminuer les quantités de pesticides et de fertilisants dans l'eau en provenance des cultures
1.9 Réduire la quantité de contaminants des eaux usées municipales non traitées et réduire leur volume à la source
2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau
2.2 Rendre autonome la population pour l'identification des algues bleu-vert
2.3 Maintenir et restaurer les bandes riveraines
2.4 Connaître l'état de santé des lacs en regard du phosphore
3.1 Évaluer et restaurer les habitats aquatiques et riverains ainsi que les milieux humides dégradés
3.2 Éviter la propagation des espèces envahissantes
3.3 Protéger les espèces à statut précaire, menacées ou vulnérables associées aux milieux humides
3.4 Conserver et mettre en valeur les habitats aquatiques, riverains et humides
4.1 Réduire les quantités de MES dans les secteurs problématiques
4.2 Documenter, suivre et atténuer les secteurs problématiques d'érosion des berges
4.3 Minimiser l'apport de sédiments dans les plans d'eau et les cours d'eau
5.1 Améliorer la protection des sources d'approvisionnement en eau potable des municipalités
5.3 Réduire la consommation en eau potable
6.1 Faire connaître les risques, les causes d'inondation et les contraintes d'aménagement en zones inondables
6.2 Améliorer la concertation lors de projets de développement en lien avec l'eau
6.3 Accroître l'utilisation des accès publics aux plans d'eau et aux cours d'eau et en développer de nouveaux

[Fin du document]



ORGANISME
DE BASSIN VERSANT
LAC-SAINT-JEAN

1013, rue du Centre sportif,
Normandin, Québec G8M 4L7

T 581 719-1212
C 418 515-0312

info@obvlacstjean.org
www.obvlacstjean.org